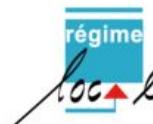


PRESCRI' m@uv

Bouger plus pour vivre mieux !

DOSSIER DE PRESSE

> Lancement du dispositif
Prescri'mouv Grand Est



Sommaire

Communiqué de synthèse	4
Contexte et enjeux	5
L'activité physique : un enjeu de santé publique	5
Plan régional "Activités physiques et sportives aux fins de santé 2018-2022"	5
Lancement du dispositif régional Prescri'mouv	5
Le dispositif	7
Le fonctionnement : qu'est-ce que c'est ?	7
Qui est concerné ?	7
Comment ?	9
Les médecins au cœur du dispositif	11
Des professionnels de l'activité physique qualifiés	13
Une communication spécifique et progressive	14
Des supports de communication pertinents et adaptés	15
Mise en œuvre et déploiement sur tout le territoire Grand Est	16
Contacts	20



Communiqué de synthèse



Le 22 octobre 2018

LANCEMENT DE PRESCRI'MOUV : LE DISPOSITIF RÉGIONAL QUI FACILITE LA PRESCRIPTION ET LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE GRAND EST

Impulsé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, la Région Grand Est, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) et le Régime Local d'Assurance maladie (RLAM), **le dispositif Prescri'mouv vise à améliorer la santé et la condition physique de patients adultes atteints de maladies chroniques grâce à la pratique d'une activité physique ou sportive sur prescription médicale.**

Prescri'mouv permet aux médecins traitants d'orienter en toute sécurité leurs patients présentant des limitations fonctionnelles légères à modérées, atteints de certaines Affections de Longue Durée (ALD) ou d'obésité, vers une offre d'activité physique graduée, de qualité et réalisée au plus proche du domicile du patient. Ce dispositif s'adressera dans un premier temps aux personnes adultes atteintes d'un diabète (types 1 et 2), d'un cancer (sein, colorectal, prostate), d'une artérite des membres inférieurs, d'une maladie coronaire stabilisée, d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) ou d'une obésité de classe 1 ou 2 (indice de masse corporelle (IMC) compris entre 30 et 40).

Le démarrage est officiellement prévu le 22 octobre 2018 sur 5 départements du Grand Est - (Ardennes (08),

Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52) et Haut-Rhin (68)) et sur la ville de Strasbourg. Il sera ensuite déployé progressivement sur l'ensemble de la région Grand Est jusqu'au 1^{er} trimestre 2019.

Les médecins installés dans les zones où le dispositif est opérationnel¹ seront destinataires d'un ensemble d'outils visant à les accompagner dans la prescription d'une activité physique adaptée : guide pratique du prescripteur, carnet de suivi du patient, dépliant et affiche de présentation du dispositif, site internet dédié, animation,... Les médecins des autres départements les recevront lorsque le déploiement du dispositif sera opérationnel sur leur territoire.

Cette offre sera coordonnée sur la région par 8 réseaux de professionnels : Réseau Sport Santé Bien-Être (RSSBE/08,10,51,52), Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE/54,55,57), Activité Physique Santé Vosges (APS Vosges/88), Réseau Diabète Obésité Maladies cardiovasculaires (REDOM/67), Sport Santé Sur Ordonnance (SSSO/Strasbourg), Réseau Cardio Prévention Obésité Alsace (RCPO Alsace/67), Réseau Santé Colmar (RSC/68), Réseau Santé Sud Alsace (RSSA/68).

Agence Régionale de Santé Grand Est
Laura PHILIS
Tél : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Grand Est
Gaëlle TORTIL-TEXIER
03 88 15 69 84
gaelle.tortil-textier@grandest.fr

Préfecture de la région Grand Est
Aurélie CONTRECVILLE
06 73 85 16 45
aurelie.contrecville@bas-rhin.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est
Florence JEANDEL
03 83 17 91 89
florence.jeandel@jcs.gouv.fr

Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle
Marie-Line DETERVID
Tél : 03 88 25 26 10
marie-line.detervid@carsat-am.fr

¹ C'est-à-dire un territoire où les 3 parcours peuvent être proposés au patient.

Contexte et enjeux

> L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé. Or, les bénéfices pour la santé de l'activité physique sont aujourd'hui bien documentés et ses effets démontrés, quels que soient l'âge et le sexe.

- L'activité physique et sportive régulière est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie.
- La pratique régulière d'une activité physique et sportive, même d'intensité modérée, allonge l'espérance de vie et améliore la qualité de vie. L'activité physique et sportive améliore également l'estime de soi, la confiance en soi, les performances scolaires, la qualité du sommeil, la grossesse, la capacité à gérer son stress.
- La pratique régulière d'une activité physique, même d'intensité modérée, est un facteur majeur de prévention des principales pathologies chroniques (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète....).
- Enfin, la reprise d'une activité physique régulière adaptée est un élément majeur du traitement des principales pathologies chroniques (cardiopathies ischémiques, bronchopathies chroniques obstructives, obésité et diabète), de même que la pratique d'une activité physique prévient la récurrence de certains cancers.



> PLAN RÉGIONAL "ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AUX FINS DE SANTÉ 2018-2022"

Le développement et le renforcement de la pratique d'une activité physique ou sportive pour les personnes atteintes de pathologies chroniques : cancers, maladies cardio-neurovasculaires, BPCO, maladies métaboliques (diabète et obésité) est un des objectifs du **Plan régional "Activités physiques et sportives aux fins de santé"** signé à Nancy, en présence de Madame Laura Flessel, ancienne ministre des Sports. PRESCRIMOUV répond à cet objectif.

De même, la promotion de l'activité physique et sportive aux fins de santé figure parmi les priorités du **Projet régional de santé 2018-2028 Grand Est**, arrêté en juin 2018 et notamment d'**encourager la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie et de développer la prescription d'activité physique adaptée pour les patients atteints de certaines pathologies chroniques.**

> LANCEMENT DU DISPOSITIF RÉGIONAL PRESCRIMOUV

Le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée (APA) prévoit, la possibilité pour les médecins traitants de prescrire une activité physique adaptée à l'état de santé des patients porteurs d'une affection de longue durée.

Bien qu'elle soit reconnue comme une véritable thérapeutique, sa prescription reste encore peu utilisée en France. L'objectif du dispositif régional Prescri'mouv est d'accompagner les médecins traitants et d'encourager la prescription d'activité physique, comme thérapeutique non médicamenteuse.



Le dispositif

> LE FONCTIONNEMENT / QU'EST-CE QUE C'EST ?



Lien pour la vidéo Prescri'mouv :

<https://youtu.be/WuThAjOyB98>

Découvrez en 2min20 le dispositif Prescri'mouv

Le dispositif régional Prescri'mouv vise à améliorer la santé et la condition physique des patients adultes atteints de maladies chroniques grâce à la pratique d'une activité physique ou sportive sur prescription médicale.

> QUI EST CONCERNÉ ?

Il s'adresse à des adultes souffrant de limitations fonctionnelles légères à modérées, atteints :

1. **d'une affection de longue durée (ALD)** : diabète (de types 1 et 2), cancers (sein, colorectal, prostate), artérite des membres inférieurs, maladie coronaire stabilisée, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).
2. **d'une obésité de classe 1 ou 2** : indice de masse corporelle (IMC) compris entre 30 et 40.

Le dispositif Prescri'mouv est gratuit à l'exception de l'accès aux créneaux sports santé pouvant nécessiter une participation financière du patient dont le montant est défini par chaque structure labellisée. Les mutuelles peuvent également proposer une prise en charge en partie ou complètement.

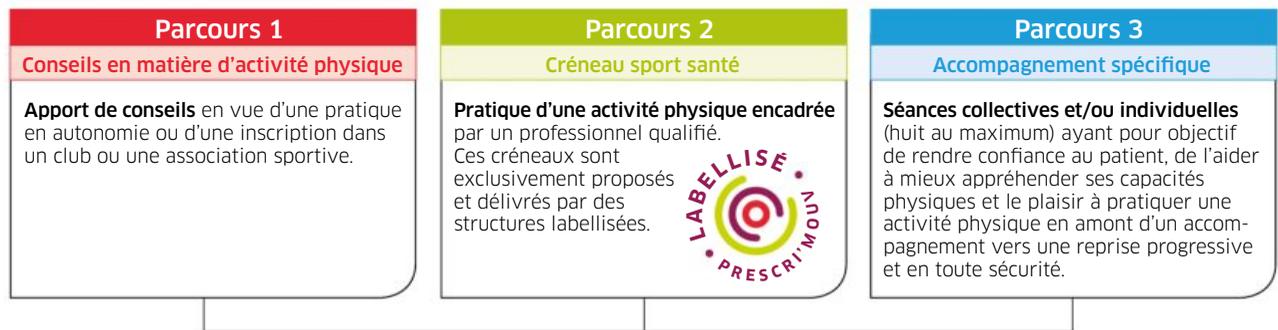




> COMMENT ? 5 ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE



Trois types de parcours peuvent être proposés au patient en fonction de son profil et de ses besoins



- **ÉTAPE 1** : le médecin traitant en parle à son patient et lui présente le dispositif.
- **ÉTAPE 2** : le patient prend contact avec le professionnel APA le plus proche de son domicile.
- **ÉTAPE 3** : ce professionnel propose un rendez-vous au malade afin de réaliser un entretien motivationnel et des tests de condition physique. À l'issue, le malade se voit proposer un des 3 parcours possibles.

- **ÉTAPE 4** : le médecin traitant valide la proposition et rédige le certificat de non contre-indication à la pratique le cas échéant.
- **ÉTAPE 5** : à l'issue de la prise en charge le professionnel réalise un bilan. Un entretien téléphonique de suivi à 6 mois est prévu.

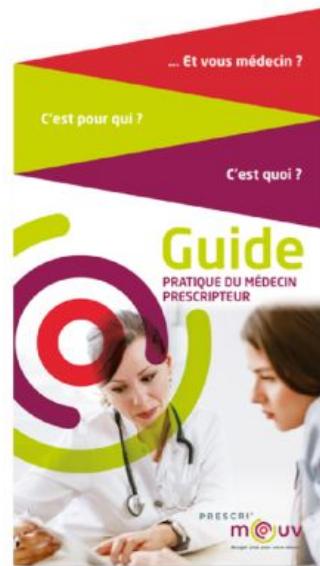


> LES MÉDECINS AU CŒUR DU DISPOSITIF

Les médecins installés dans les zones où le dispositif est opérationnel seront les premiers à recevoir le "kit Prescri'mouv". Les documents sont également accessibles et téléchargeables sur le site internet : www.prescrimouv-grandest.fr

CE KIT EST COMPOSÉ :

- d'un guide pratique du médecin traitant prescripteur et contenant une fiche contact des opérateurs de son territoire
- d'un dépliant présentant le dispositif
- d'une affiche à apposer en salle d'attente et destinée à informer les patients et à favoriser le dialogue avec son médecin Prescri'mouv c'est l'assurance pour le médecin et pour le patient d'une pratique encadrée et sécurisée.



Dépliant "Le guide du prescripteur" à destination des médecins



> DES PROFESSIONNELS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUALIFIÉS

Tous les professionnels intervenant dans le dispositif sont formés à la prise en charge de malades chroniques. Ils sont en capacité de réaliser des bilans fonctionnels et des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins des patients. Selon les parcours, un "créneau sport santé" peut être proposé au malade. Ce créneau est mis en place par une association ou un club sportif labellisé Prescri'mouv, gage de qualité.

L'ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE : ACTEUR PIVOT DE LA PRISE EN CHARGE

Les bilans et les accompagnements spécifiques sont réalisés par des professionnels en activité physique adaptée *a minima* titulaires d'une Licence STAPS APAS et formés à l'entretien motivationnel. C'est l'assurance d'une prise en charge de qualité.

LA LABELLISATION : POUR DES CRÉNEAUX SPORT SANTÉ DÉDIÉS ET SÉCURISÉS



Dans le cadre du dispositif, un "créneau sport santé" peut être proposé au patient. Son objectif est d'accompagner le patient vers la reprise progressive et en toute sécurité d'une activité physique. Il est mis en place par une association ou un club sportif ayant obtenu le label Prescri'mouv.

PRESCRIMOUV
Beaucoup plus pour vivre mieux!

Vous souffrez de maladies chroniques* ? Vous voulez améliorer votre santé et votre condition physique ?

Prescri'mouv est un dispositif régional qui facilite la pratique d'activité physique et sportive en toute sécurité sur prescription médicale.

LABELLISÉ • PRESCRIMOUV ICI
vous serez accompagné dans la pratique d'une activité physique adaptée, sécurisée et progressive.
Parlez-en à votre médecin !

En savoir plus
prescimouv-grandest.fr

Grand Est
ARS
DREJES

* Prescri'mouv s'adresse aux personnes obèses ou atteintes de certaines maladies chroniques : diabète, cancer du sein, colorectal ou de la prostate, maladie coronarienne stabilisée, artériopathie des membres inférieurs ou bronche chronique obstructive.



Pour obtenir ce label, le respect d'un cahier des charges est impératif.

Accédez au document mis à disposition sur le site Prescri'mouv

> UNE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE ET PROGRESSIVE

ELLE CONSISTE EN :

- Envoi du "kit" Prescri'mouv aux médecins installés dans les territoires couverts
- Envoi d'un courrier simple d'information aux médecins installés dans les territoires non couverts ; les kits d'information sont diffusés au fur et à mesure du déploiement du dispositif sur les territoires couverts
- Lancement du site internet : www.prescirmouv-grandest.fr avec un accès médecins, patients et professionnels de l'APA
- Réunions d'information proposées par les opérateurs sur les territoires
- Campagne digitale à l'horizon 2019 lorsque le dispositif sera entièrement déployé



"kit" Prescri'mouv envoyé aux médecins installés dans les territoires couverts



Téléchargement des documents mis à disposition :
<https://www.prescirmouv-grandest.fr/ressources/>

> DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PERTINENTS ET ADAPTÉS

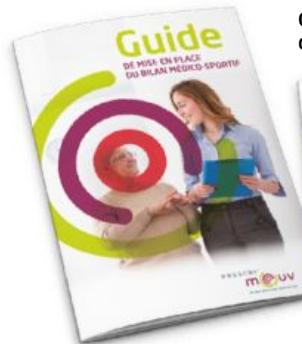


Site internet

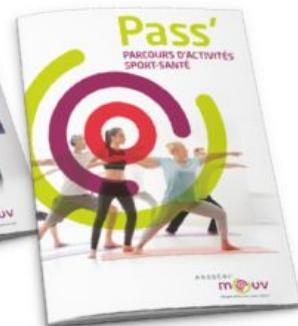


Dépliant 3 volets présentant le dispositif Prescri'mouv

Guide de mise en place du bilan médico-sportif



Carnet de suivi du parcours d'activités sport-santé



"Roll up" 80 x 214,5 cm



Affiche A3 destinée aux médecins



Affiche A3 signalant un professionnel labellisé Prescri'mouv

Mise en œuvre et déploiement sur tout le territoire Grand Est

> LE DÉMARRAGE EST OFFICIELLEMENT PRÉVU LE **22 OCTOBRE 2018** SUR LES 5 DÉPARTEMENTS SUIVANTS :

- Ardennes (08)
- Aube (10)
- Marne (51)
- Haute-Marne (52)
- Haut-Rhin (68)
- Et la ville de Strasbourg (67)

Il sera ensuite déployé progressivement sur l'ensemble de la région Grand Est jusqu'au 1^{er} trimestre 2019.

> Cette offre sera coordonnée sur les 10 départements par 8 opérateurs :



- Réseau Sport Santé Bien-Être (RSSBE /08,10,51,52),



CROS
GRAND EST

- Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE/54,55,57),



- Activité Physique Santé Vosges (APS Vosges/88),



- REseau Diabète Obésité Maladies cardiovasculaires (REDOM/67),



- Sport Santé Sur Ordonnance (SSSO/Strasbourg),



- Réseau Cardio Prévention Obésité Alsace (RCPO Alsace/67),



- Réseau Santé Colmar (RSC/68),

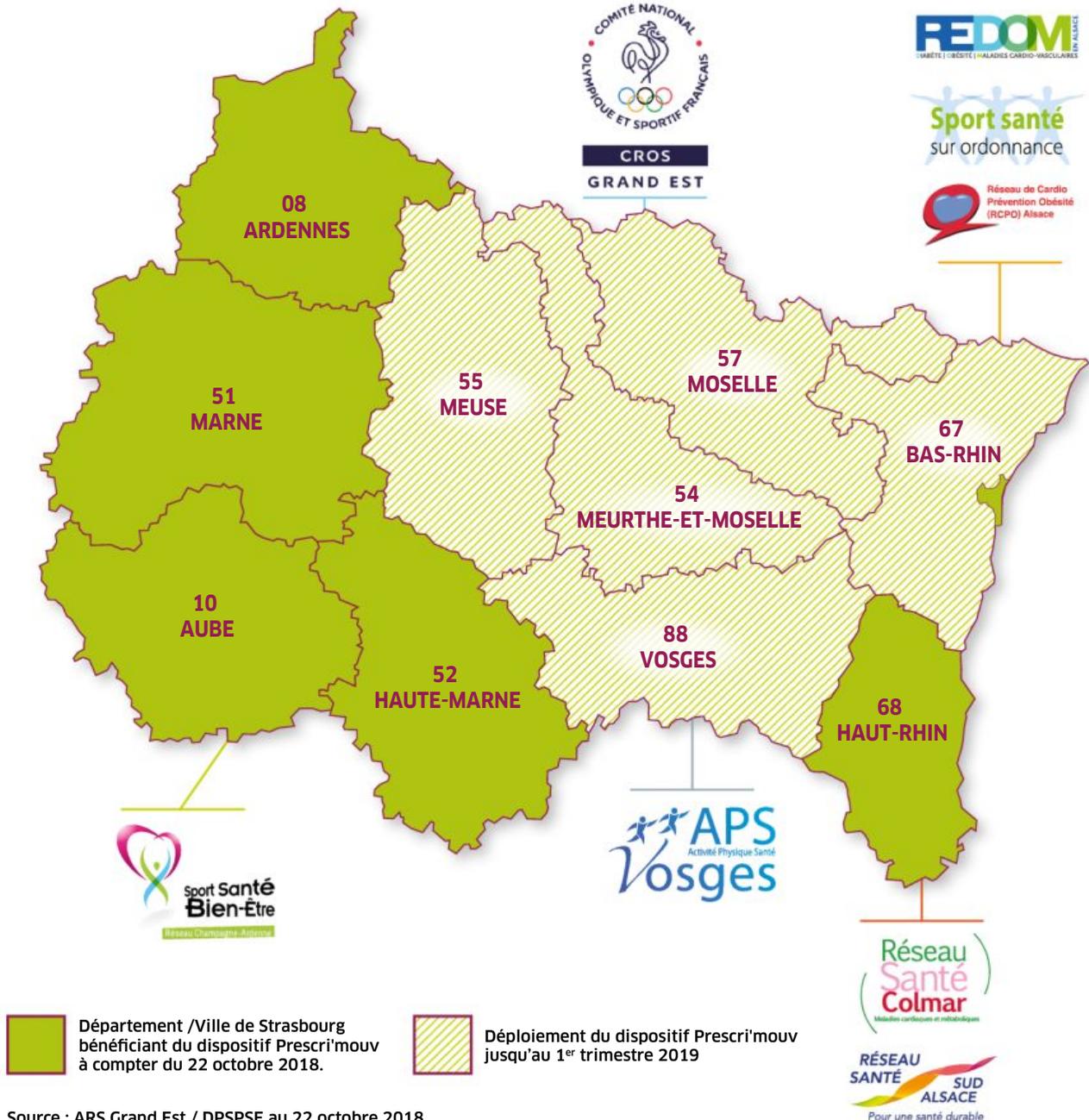


- Réseau Santé Sud Alsace (RSSA/68).



Téléchargement des contacts des opérateurs :
<https://www.prescirmouv-grandest.fr/dispositif/>

> COUVERTURE DU TERRITOIRE GRAND EST AU LANCEMENT DU DISPOSITIF PRESCRIMOUV



Source : ARS Grand Est / DPSPSE au 22 octobre 2018

Contacts



Agence Régionale de Santé Grand Est

Laura PHILIS
Tél : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr



Région Grand Est

Gaëlle TORTIL-TEXIER
03 88 15 69 84
gaelle.tortil-texier@grandest.fr

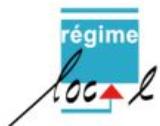


Préfecture de la région Grand Est

Aurélie CONTRECIVILE
06 73 85 16 45
aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est

Florence JEANDEL
03 83 17 91 89
florence.jeandel@jscs.gouv.fr



RLAM

Marie-Line DETERVID
Tél : 03 88 25 26 10
marie-line.detervid@carsat-am.fr



En savoir plus

prescrimouv-grandest.fr